

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 24 (1997)
Heft: 1

Artikel: Les négociations bilatérales avec l'Union européenne : vers la conclusion
Autor: Tschanz, Pierre-André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912003>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les négociations bilatérales avec l'Union européenne

Vers la conclusion

Des progrès substantiels ont été accomplis ces derniers mois dans les négociations bilatérales sectorielles entre la Suisse et l'Union européenne. Leur conclusion est attendue pour le premier semestre de cette année.

Ces négociations, qui doivent limiter les inconvénients liés à la nonparticipation de la Suisse au marché intérieur européen, ont débuté au mois de décembre 1994. Elles visent à adapter, dans les domaines où cela s'avère nécessaire et faisable, les relations entre la Suisse et l'Union européenne au moyen d'accords sectoriels et portent sur les sept domaines suivants: transports terrestres et aériens, recherche, libre circulation des personnes, accès au marché

Pierre-André Tschanz

pour les produits agricoles, marchés publics et obstacles techniques au commerce. Si, dans quatre de ces domaines, un terrain d'entente a été rapidement trouvé, les positions ont longtemps paru inconciliables dans les domaines de la libre circulation des personnes et des transports terrestres. Pourtant, ces derniers mois, elles se sont notablement rapprochées, de sorte que des solutions se dessinent dans ces domaines également.

Libre circulation

Ne serait-ce que pour des raisons psychologiques, la Suisse ne peut introduire la libre circulation des personnes, ainsi que le voudrait l'Union européenne. Mais elle est prête aujourd'hui à renoncer progressivement au traitement préférentiel accordé aux chômeurs indigènes (Suisse et étrangers établis en Suisse) et à accorder des quotas d'immigration préférentiels pour les Européens, lesquels, une fois en Suisse, bénéficieraient d'un statut de nationaux sur le plan de la libre circulation des personnes. Bruxelles, de son côté, est prête à laisser suffisamment de temps à



Une conclusion positive des négociations bilatérales permettra aux Suisses de bénéficier de la libre circulation des personnes au même titre que les ressortissants de l'Union européenne dans toute l'Europe occidentale.
(Photo: Keystone)

la Suisse pour adopter ces standards et à lui accorder une clause de sauvegarde.

Ainsi, les ressortissants européens en Suisse pourraient, dès 1999, bénéficier d'une première amélioration de leur statut; la Suisse supprimerait en 2001 la préférence pour les travailleurs indigènes, en maintenant cependant des contingents; dans le même temps, Bruxelles mettrait les Suisses au bénéfice de la libre circulation dans l'Union européenne; dès 2004, la libre circulation serait introduite pour les Européens en Suisse, avec une clause de sauvegarde de 5 à 10 ans permettant, sans rétorsion, de fixer un seuil d'immigration pour les Européens en cas d'augmentation notable de l'immigration en provenance de l'UE.

Transports: l'obstacle des taxes

Dans le domaine des transports terrestres, une solution se dessine également. Berne offre l'abolition de ses restrictions spécifiques de poids pour les camions, avec passage de 28 à 40 tonnes

en deux temps jusqu'en 2005. Compte tenu de l'obligation constitutionnelle de transférer de la route au rail le transit international de marchandises à travers l'Arc alpin, la Suisse, tout en développant ses capacités ferroviaires, projette de taxer beaucoup plus lourdement le trafic routier de marchandises.

Tout en accueillant positivement ces propositions, l'Union européenne estime toutefois trop élevées les redevances prévues par Berne et craint qu'elles n'entraînent, du fait d'écarts trop importants avec les pays voisins, un déversement du trafic poids lourds sur les passages routiers étrangers du Brenner (Autriche) et du Mont-Cenis (France). A noter que des problèmes d'écarts de redevances poids lourds existent à l'intérieur même de l'Union européenne.

Transport aérien

Le sort de la négociation sur le transport aérien est lié à une solution dans le domaine des transports terrestres. La négociation sur le transport aérien doit réglementer l'accès des compagnies aériennes suisses au marché intérieur libéralisé de l'Union européenne. L'ampleur de cet accès et les mécanismes de surveillance et de contrôle sont encore controversés.

Les négociations ont presque abouti sur les quatre domaines restants. L'Union européenne a cependant lié les sept secteurs et n'acceptera de solution que pour l'ensemble.

- Recherche: un accord devrait permettre à la Suisse de participer de plein droit au quatrième programme-cadre de recherche de l'Union européenne.
- Marchés publics: il s'agit de compléter les règles de l'Organisation mondiale du commerce et d'obtenir l'accès réciproque aux marchés publics jusqu'au niveau des communes et des entreprises concessionnées.
- Obstacles techniques au commerce: il s'agit de faciliter les échanges commerciaux entre la Suisse et l'Union européenne par une reconnaissance mutuelle des rapports d'essai, des certificats et des signes de conformité pour l'ensemble de la production industrielle.
- Agriculture: on veut améliorer l'accès au marché agricole de chacun des deux partenaires. La Suisse obtiendrait le droit de vendre davantage de produits dans l'Union européenne, mais accepterait en contrepartie d'ouvrir davantage son marché pour certains produits européens. Par ailleurs, une reconnaissance mutuelle des normes sanitaires et phytosanitaires est envisagée. ■